



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2021

**Le 31 mai 2021 à 20h30 mn**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian LESTRADE, Maire.

**Date d'affichage** : 25 mai 2021    **Date de convocation** : 25 mai 2021

**Présents** : **Mmes** ALRIC Françoise, BERGOGLIO Irène, BERNADET Sophia, COMBRET Marie-Chantal, GUTHMULLER Anne, MATHIEU Patricia, TILLOUS Laure. **MM.** BONNET Philippe, DANEL Sébastien, DAUCH Patrick, LESTRADE Christian, LARTIGUES Pierre, PLAZEN Régis, RIVIERE Gérard.

**Absente** : Mme ABADENS Emilie, procuration à Laure TILLOUS.

**A été élue secrétaire** : Mme TILLOUS Laure

Le Procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

### **1. Création de poste**

---

Poste d'agent d'accueil qui passe de 10 h à 18h/semaine en raison des besoins de service, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

14 voix POUR à l'unanimité, 1 abstention.

### **2. Préparation des élections du 20 et 27 juin 2021**

---

Répartition des plages horaires pour les élections régionales et départementales.

### **3. Questions diverses...**

---

Choix de 3 bancs (1879 € TTC) pour installer sur la place A. Perbosc ainsi que des poubelles assorties (362 € HT) et un cendrier (environ 200 € HT).

Enquête publique pour les chemins ruraux du 6 au 22 juillet. Présence du commissaire enquêteur le 6 et le 22 juillet., selon l'arrêté municipal.

Venue de Mr MILLASSEAU, directeur du CAUE, pour l'aménagement du centre bourg, les différents projets, la mise en place du cheminement doux... Prochaine réunion prévue le 25/06 à 14 h 30.

Jury d'assises : tirage au sort le 9/06 à Cazes Mondenard. Elu désigné : Patrick DAUCH.

Photo aérienne du village en prévision (dernière en date 2011).

Communauté de Communes : « Petite ville de demain ». Choix des élus référents (Régis Plazen, Pierre Lartigue, Marie-Chantal COMBRET).

Demande de Fabrice Fournié, Restaurant La Grange, qui souhaiterait que la municipalité prenne en charge une partie des loyers depuis octobre 2020. M. le Maire rencontrera les époux Fournié, pour étudier leur demande en fonction des aides de l'état déjà perçues et le conseil municipal décidera des suites à donner.

La séance est levée à 22 h 30.